



Le contrôle administratif par l'inspection générale des finances a contribué à améliorer la transparence de l'industrie minière en RDC

BETU KASENDA NIVA DADDY, NTAMBWE NGONGO Jean, KHO OKAVU Pauline

¹ Licencié en Sciences commerciales et Administratives à l'institut supérieur pédagogique de la Gombe; Assistant des Universités; et apprenant en Sciences de Gestion, Option : Comptabilité et Audit à l'Université de Kinshasa.

² Licencié en Sciences commerciales et Administratives à l'institut supérieur pédagogique de la Gombe; Chef de Travaux; et Doctorant Economie Appliquée à l'Université Pédagogique Nationale

³ Licenciée en Sciences commerciales et Administratives à l'institut supérieur pédagogique de la Gombe; Assistante des Universités; et apprenant en Didactique de Gestion à l'institut supérieur pédagogique de la Gombe

Abstract:

La République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'un fort potentiel minier (cuivre, cobalt, coltan, or, diamants, etc.), indispensable tant au développement du pays qu'au secteur énergétique du monde. Mais l'État ne parvient pas à tirer le meilleur parti de ces ressources en raison de l'oubli de la fraude minière, de la corruption, de l'exploitation illégale entraînant sous-déclaration de la production et dispositifs de contrôle défaillants, occasionnant d'importantes pertes de recettes fiscales et parafiscales.

Pour faire face à ces défis, la RDC a recours à l'IGF, l'organe supérieur de contrôle des finances publiques. L'Inspection générale des finances procède à des audits administratifs, surveille les sociétés publiques et vérifie les recettes fiscales, douanières et minières, afin de garantir la régularité, la légalité et l'efficacité de la gestion des ressources étatiques.

Les actions et contrôles administratifs menés par l'IGF ont permis, au fil du temps de faire des avancées notables :

- Identification des irrégularités : détection des écarts de production, défaillances dans le recouvrement fiscal et mauvaise gestion.
- Mobilisation des recettes : amélioration de la collecte de l'impôt et vissage de la fraude.
- Responsabilité et transparence : respect des règles comptables plus contraignant et mise en place d'une culture de bonne gouvernance au sein des institutions publiques.

L'efficacité de l'IGF reste cependant bridée par de nombreux freins :

- La rareté des moyens financiers et du personnel qualifié.
- Les pressions politiques et de la corruption qui n'en finit pas.
- Le retard technologique (faible numérisation, systèmes d'information peu performants).
- Le manque de coordination entre les différents services de contrôle et l'isolement des zones minières.

Perspectives et conclusion : Pour donner au secteur minier un rôle moteur durable en termes de création de richesses et de progrès social, il faudra retirer à l'IGF son indépendance, former ses inspecteurs, numériser et moderniser le suivi des recettes en temps réel, et améliorer la coopération entre l'administration et les opérateurs économiques, d'une part, et l'administration et les partenaires au développement, d'autre part.

Keywords: le contrôle administrative, transparence, industrie minière, amélioration.

1 Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) possède un grand potentiel minier et est un moteur clé pour le développement économique. Cependant, les recettes publiques ne sont pas suffisantes car l'exploitation minière est encore marquée par la fraude, la corruption, l'exploitation illégale des minéraux, la sous-déclaration de la production et des mécanismes de contrôle faibles. Pour surmonter cela, l'Inspection Générale des Finances (IGF) joue un rôle clé dans le contrôle administratif des finances publiques et la bonne gouvernance.

L'IGF a été déterminante dans l'amélioration de la transparence de l'industrie minière congolaise dans cet article. Elle a présenté le concept de contrôle administratif, le rôle de l'IGF, les résultats de ses interventions, les limitations et les perspectives d'amélioration. L'IGF a augmenté la mobilisation des recettes publiques, découvert certaines irrégularités financières et instauré une culture de responsabilité. Mais il reste encore des obstacles, tels que le manque de ressources, les pressions politiques, la technologie, la corruption, etc. L'IGF doit être renforcée en tant qu'institution pour faciliter une gestion transparente et durable du secteur minier, conclut l'article. Mots-clés : Inspection Générale des Finances, contrôle administratif, transparence, gouvernance, secteur minier, République Démocratique du Congo.

La République Démocratique du Congo est probablement l'un des pays les plus riches en ressources naturelles et l'un des pays les plus riches du monde. Elle est riche en cuivre, cobalt, coltan, or, diamants et autres minéraux stratégiques, des minéraux clés pour le développement énergétique et toutes les activités liées à l'énergie dans le monde. Même face à de telles richesses, le secteur minier n'a pas été en mesure de contribuer pleinement au développement national. La raison principale en est la fraude minière, la corruption, la faible gouvernance, le manque de contrôle et l'extraction illégale des ressources.

Ces pratiques entraînent des pertes énormes en recettes fiscales et parafiscales et l'État ne peut pas payer pour les infrastructures et les services publics. Pour renforcer la gouvernance financière, la RDC a confié à l'Inspection Générale des Finances la mission générale de contrôler les finances publiques et les biens de l'État. Depuis quelques années, l'organisation occupe une position centrale et efficace dans la surveillance des entreprises publiques, des administrations et des organisations utilisant des ressources publiques, notamment dans l'industrie minière. Dans cet article, nous examinons l'impact du contrôle administratif dans les zones minières de la République Démocratique du Congo par l'IGF sur la transparence des ressources minières.

2 Le contrôle administratif des finances publiques et fonctions de l'inspection générale des finances

2.1 Le contrôle administrative des finances publiques

Le contrôle administratif est l'ensemble des mécanismes destinés à certifier la régularité, la légalité, l'efficacité de la gestion des ressources publiques et sa transparence. Il est utilisé pour prévenir le détournement de fonds, la fraude, les irrégularités et les abus de gestion tout en respectant les lois financières. Finances publiques : le contrôle fonctionne de la manière suivante : assurer le respect de la législation financière ; protéger les ressources de l'État ; améliorer la qualité de la gestion publique ; prévenir la corruption ; renforcer la transparence ; et promouvoir la responsabilité des gestionnaires publics. Dans le secteur minier, la gestion est particulièrement importante puisque l'argent généré est très élevé.

2.2 Inspection Générale des Finances et ses fonctions

Les diverses missions de contrôle menées par l'Inspection Générale des Finances ont progressivement renforcé la transparence dans l'industrie extractive. Premièrement, les contrôles administratifs ont permis d'identifier un

certain nombre de problèmes dans la gestion des recettes minières. Les audits ont mis en évidence des déficiences dans la collecte des impôts, des écarts de production et une mauvaise gestion financière. Les missions de contrôle ont également favorisé une meilleure mobilisation des recettes publiques grâce à une meilleure collecte des impôts et à moins de fraude. Deuxièmement, les rapports de l'IGF ont apporté une transparence administrative grâce à la responsabilité des gestionnaires publics et à l'application de la gestion financière et ont également contribué à renforcer le respect des règles comptables. Enfin, les activités de sensibilisation de l'Inspection Générale des Finances ont conduit à une culture de bonne gouvernance dans de nombreuses institutions publiques.

3 Quelques défis limitent encore l'efficacité du contrôle administratif et perspectives d'amélioration

3.1 Les enjeux majeurs de l'IGF

3.1.1 Défis de l'efficacité du contrôle administrative et perspectives d'amélioration

Parmi ceux-ci figurent : des ressources financières insuffisantes ; un manque de personnel spécialisé ; des pressions politiques ; une corruption persistante ; des insuffisances dans le système d'information ; une faible numérisation des procédures ; un manque de coordination entre les différents services de contrôle ; et des difficultés d'accès aux zones minières éloignées. Ces contraintes réduisent la portée des activités de l'IGF.

Pour améliorer l'efficacité du contrôle administratif dans l'industrie minière, plusieurs stratégies sont nécessaires. Plus important encore, nous devons renforcer la capacité humaine et matérielle de l'Inspection Générale des Finances, en particulier la formation et le développement des inspecteurs, développer des plateformes numériques pour le suivi en temps réel des recettes minières, faciliter l'échange d'informations entre l'administration fiscale, douanière et minière, et travailler avec des partenaires internationaux dans le contexte des affaires extractives qui ont un intérêt particulier pour la gouvernance de l'industrie minière. Il semble également nécessaire d'assurer une plus grande indépendance institutionnelle de l'IGF afin qu'elle puisse mener à bien sa mission sans interférence.

3.1.2 Analyse comparative

synthèse structurée des observations tirées de l'analyse du système de contrôle administré par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en République Démocratique du Congo (RDC) et comparaison avec le dispositif mis en place par le Sénégal.

Table 1. Tableau récapitulatif des observations et comparaison avec le Sénégal

Dimension d'analyse	Choses à retenir pour la RDC (IGF)	Comparaison avec le Sénégal
Rôle institutionnel & Organe de contrôle	L'IGF est au cœur, indépendant, du contrôle de l'administration, du contrôle de l'administration, du contrôle des recettes minières, du contrôle des entreprises publiques et du contrôle de la fraude/corruption.	La branche de contrôle administratif repose sur un réseau d'organes d'État comme l'Inspection Générale d'État (IGE) et la Cour des Comptes, mais également sur le Comité National de l'ITIE Sénégal pour ce qui est des enjeux de gouvernance extractive.
Résultats & Impact sur la transparence	Amélioration dans la mobilisation des recettes publiques, identification des irrégularités, renforcement du respect des règles comptables et promotion de la responsabilité des gestionnaires.	Performance très élevée : La perception de l'État du Sénégal des enjeux ITIE a beaucoup progressé puisque le pays est classé au niveau « Très Bon » au score de 89/100 ; le secteur extractif contribue au budget national d'une manière très traçable, avec un rapprochement des paiements à plus de 99 %

Défis & obstacles à l'application	• Manque de moyens financiers et matériels; • Manque de personnel qualifié; • Pressions politiques et corruption non négligeables; • Difficulté d'accès aux zones minières éloignées; • Systèmes d'information défectueux;	Les enjeux sénégalais concernent d'abord l'intégration du secteur artisanal/informel, l'encadrement des nouveaux projets pétroliers et gaziers, et l'harmonisation fiscale. Le Sénégal subit moins d'enclavement physique extrême que la RDC facilitant la couverture du contrôle sur le territoire.
Numérisation des procédures	Identifié parmi les points faibles majeurs en raison de la faible numérisation des procédures administrative et fiscale, la situation nécessite la création de plateformes de suivi des recettes en temps réel.	Le Sénégal présente un relatif retard dans les outils de la numérisation des administrations (évaluation informatisée des recettes fiscales à la DGID, cadastre minier modernisé, mise en ligne des propriétaires effectifs).
Coordination interinstitutionnelle	Relations d'interactions délicates entre les services de contrôles en encourageant l'engagement d'une synergie d'échanges entre la mine, le fisc et la douane.	Un meilleur fonctionnement interinstitutionnel du Comité National ITIE associant ministères, administration fiscale (DGID), douanes (DGD) et société civile.

4 Conclusion

Cette revue montre que le contrôle administratif de la part de l'Inspection Générale des Finances est aujourd'hui un instrument important de gouvernance financière en République Démocratique du Congo. Les interventions de cette institution sont très importantes en termes de transparence, de mobilisation des ressources publiques et de lutte contre la fraude dans les industries minières. Néanmoins, les résultats ne sont pas suffisants compte tenu de l'ampleur et des problèmes encore persistants. Le renforcement des capacités institutionnelles de l'IGF, la modernisation des outils de contrôle, la numérisation des processus administratifs et la collaboration entre les différentes institutions publiques semblent être les conditions clés pour une gestion transparente et efficace des ressources minières. Une gouvernance minière basée sur la transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes augmentera non seulement les recettes publiques, mais contribuera également à une transformation durable de la richesse minérale de la RDC en un moteur économique et social.

Synthèse comparative des réformes proposées

1. Renforcement des capacités institutionnelles

- RDC : Nécessité d'une montée en puissance prioritaire de l'IGF (formation pointue des inspecteurs, préservation des interférences politiques et moyens logistiques).
- Sénégal : Fonctionne déjà sur un cadre légal avec un personnel de contrôle formé (IGE, Cour des comptes) avec une attention accrue à l'adéquation des réformes législatives par rapport à l'évolution des projets industriels.

2. Numérisation et traçabilité

- RDC : Urgence d'implanter les outils informatiques et les plateformes numériques en temps réel pour contrer la sous évaluation de la production et la fraude de terrain.
- Sénégal : La zone dématérialisée, d'un bon niveau d'évolution, permet au contractualisateur de croiser des données fiables au moyen d'un modèle de collecte automatisé.

3. Gouvernance et coordination

- RDC : Les injonctions multiformes demandent un partenariat à élever entre l'administration financière, le ministère des ressources aviaires et les partenaires internationaux.
- Sénégal : L'approche tri-partisans (Gouvernement, Entreprises, Société Civile) instaurée par l'ITIE dans son cadre d'investigation fait appel à un mécanisme de concertation déjà opérationnel.

REFERENCES

- [1] FABRE F.J., *Le contrôle des finances publiques*, Paris, P.U.F., 1968
- [2] Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 portant Code minier.
- [3] MEDE, *Finances publiques*, Espace VEMOA/Harmattan, Paris, 2016
- [4] RAPPORT ITIE SENEGAL, 2024
- [5] RIVERO J. & WALINE J., *Droit administratif*. Paris : Dallo, 2018